

lorsqu'il avait pour chef M. Bennett ou le très honorable député de Prince-Albert, mais je veux mentionner brièvement la dernière campagne électorale. A ce moment-là, le Nouveau parti démocratique proposait de porter la pension de vieillesse à \$150 par mois. Le chef de l'opposition officielle non seulement ne souscrivait pas à cette proposition, mais il n'acceptait même pas de la porter à \$100. Durant la campagne électorale, les Canadiens n'ont pu obtenir du chef de l'opposition que la promesse d'augmenter la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti pour contrebalancer l'augmentation du coût de la vie. Lorsque le député de Saint-Hyacinthe parle d'augmenter la pension de vieillesse à \$400 par mois pour un couple, il devrait se souvenir de ce que disait son chef durant la campagne électorale.

Permettez-moi maintenant de dire quelques mots du discours prononcé par le député de Sarnia-Lambton auquel il a critiqué les gouvernements néo-démocrates provinciaux parce qu'ils n'avaient pas augmenté les prestations de bien-être social. Je conviens avec lui que dans toutes les provinces, les taux de prestations de bien-être social devraient être plus élevés qu'ils ne le sont, mais lorsqu'il a fait ces remarques, il comparait deux choses différentes. Nous ne sommes pas ici pour discuter le montant des prestations versées aux nécessiteux dans les provinces, bien que je sois disposé à en discuter à un autre moment et j'admets que les montants sont trop bas dans toutes les provinces. Je suis plutôt mécontent à cet égard. Nous sommes ici pour discuter les montants de l'aide accordée sous forme de pensions de vieillesse ou de suppléments de revenu garanti ou de suppléments provinciaux aux gens de 65 ans ou plus. Le député de Sarnia-Lambton n'a pas dit qu'en Colombie-Britannique, chaque célibataire de 65 ans ou plus reçoit un revenu minimal garanti par la province, qui est de \$200 par mois. En d'autres termes, quel que soit le revenu tiré d'autres sources, s'il est moins de \$200, la province l'arrondit à ce chiffre. Il nous faut je crois être précis sur ce point et l'honorable député n'aurait pas dû comme il l'a fait peut-être à son insu, embrouiller autant la question.

M. Cullen: J'en appelle au Règlement, monsieur le président. Je sais que le député veut être juste. J'entendais faire allusion à ce \$50 et le critiquer parce qu'il va à l'encontre de la politique d'universalité du NPD. Il me semble que toutes les personnes âgées devraient se trouver au Canada dans une même situation et non pas être plus avantagées dans une province que dans une autre.

M. Orlikow: Monsieur le président, nous parlons d'un plancher, d'un minimum. Nous n'avons jamais dit que tous devraient obtenir exactement le même montant. C'est ridicule, monsieur le président, et nous ne l'avons jamais suggéré ou préconisé. Nous avons dit qu'il devrait y avoir un minimum que chaque personne touche. En Colombie-Britannique, il est de \$200 pour les personnes de 65 ans et plus. Voilà ce dont nous parlons précisément et je tiens à dire au député de Sarnia-Lambton qu'il devrait exister un minimum pour les personnes âgées en vertu du programme établi par le gouvernement fédéral, et que ce minimum devrait être de \$200 par mois. Bien que je n'en aie pas parlé au ministre en poste en Colombie-Britannique, je crois que, si nous agissons ainsi, la province de la Colombie-Britannique assurerait ce minimum de \$200.

Nous allons appuyer ce projet de loi parce que nous sommes en faveur des augmentations de pension. Ce pays est plus riche qu'il ne l'a jamais été et peut se permettre de faire partager son accroissement de productivité et de

Sécurité de la vieillesse

richesses à ceux qui ont travaillé dur pour le développer et qui sont maintenant à la retraite. Nous avons, sans relâche, réclamé des augmentations, mais nos demandes ont toujours buté contre l'opposition des libéraux et des conservateurs. On nous a dit que cela coûterait trop cher, que ces mesures étaient chimériques, que le pays ne pouvait se le permettre et que le temps n'était pas encore venu. Il y a toujours un prétexte.

Au cours de la campagne électorale, nous avons dit que le pays était assez riche pour verser aux personnes âgées une pension de \$150, nous affirmons maintenant qu'il l'est suffisamment pour verser aux personnes âgées une pension mensuelle de \$200. Nous savons que le gouvernement actuel n'est pas disposé à appliquer dès maintenant cette mesure et qu'un gouvernement conservateur ne le serait pas plus. Aussi nous appuyons cette proposition d'augmenter la pension et le supplément de revenu garanti pour, au moins, parer tous les trois mois à l'augmentation du coût de la vie.

● (1750)

Je voudrais parler maintenant de quelque chose qu'on a proposé il y a déjà un bon moment. Il y a deux ou trois mois j'ai proposé que la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti soient ajustés périodiquement non pas après que le coût de la vie a augmenté, mais avant la hausse. J'ai critiqué les comptables qui ont travaillé pour le ministère des Finances et je les critique toujours, mais je suis certain qu'ils ont assez de compétence pour pouvoir estimer approximativement de combien le coût de la vie augmentera au cours des trois ou six prochains mois, ou d'ici l'année prochaine. Je suggère au ministre qu'il examine sérieusement la possibilité de relever la pension de vieillesse avant les augmentations du coût de la vie au lieu de les laisser prendre du retard comme c'est actuellement le cas. A l'heure actuelle, les retraités souffrent du fait que les pensions ont du retard sur l'augmentation du coût de la vie.

J'ai d'autres critiques à faire. Le gouvernement propose de relever les pensions selon l'augmentation d'ensemble du coût de la vie. Les bénéficiaires de pensions ont deux graves problèmes à résoudre face à l'augmentation du coût de la vie. D'abord il y a la hausse du prix des aliments, hausse qui est presque deux fois plus grande que celle du coût de la vie en général. Je ne veux pas dire cela pour critiquer, car je me rends compte qu'une bonne partie de cette augmentation est allée aux agriculteurs qui au cours de ces dernières années ont obtenu moins qu'ils auraient dû pour leurs produits. La hausse du prix des aliments n'a pas été de l'ordre de 4½ p. 100, ce qui représente l'augmentation du coût de la vie au cours des six premiers mois de 1973, mais plutôt d'environ 9 ou 10 p. 100. Le relèvement proposé n'aidera pas beaucoup les gens qui touchent une pension de vieillesse ou un supplément de revenu garanti.

L'augmentation des frais de logement a été encore plus importante et devrait entrer en ligne de compte. Sans être trop long, puis-je suggérer que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social discute avec le ministre chargé du logement des façons d'augmenter considérablement le nombre de logements offerts aux personnes âgées à des loyers qu'ils peuvent payer. En effet, chaque fois que nous relevons la pension de vieillesse, les propriétaires qui louent aux pensionnés augmentent immédiatement leurs loyers de presque tout le montant du relèvement de la pension, en sorte que les vieillards profitent très peu de l'augmentation que le Parlement leur a accordée.

Nous avons proposé de porter la pension de vieillesse à \$200 par mois pour chaque personne admissible. J'invite le